

Le congrès de Paris (1856). Un événement fondateur

Titre(s): Le congrès de Paris (1856). Un événement fondateur

Auteur(s): Ameil, Gilbert

Autre(s) responsabilité(s): Nathan, Isabelle
Soutou, Georges-Henri

Adresse bibliographique : : P.I.E. Peter Lang, 1 JAN 2009

Description matérielle : 225 p. ; 23 cm

Collection : Diplomatie et Histoire

Note sur la provenance : Don

Résumé ou extrait : Actes du colloque international organisé par le ministère des Affaires étrangères et européennes, l'Université Paris IV et l'association des Amis de Napoléon III - Paris, musée d'Orsay, 24-25 mars 2006. Réuni en 1856 pour mettre fin à la guerre de Crimée, le Congrès de Paris fut l'occasion d'un incontestable rééquilibrage de l'Europe, après une période de relative mise à l'écart de la France consécutive à la chute du Premier Empire et au congrès de Vienne de 1815. Le Congrès de Paris n'a pas remis en cause le fonctionnement du système européen existant, ce concert européen qui reposait sur la concertation entre les grandes puissances. Mais il a largement contribué à poser un certain nombre de jalons pour l'avenir : entrée de la notion d'autodétermination des populations dans le droit public européen à l'occasion de la question roumaine, début de l'eupéanisation de la question des droits des minorités religieuses et ethniques, établissement d'un statut des Détroits turcs comme élément du système européen, ouverture au niveau européen de la question italienne, début du développement d'un nouveau droit maritime. Le Congrès de Paris marque la transition entre la légitimité nationale de type historique et dynastique et la légitimité reposant sur l'adhésion des populations. Il inaugure ainsi une période fondamentale dans le processus de modernisation du continent européen. (Source : peterlang.com)

Sujet(s) : Histoire